

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

(Continuation.)

L'Assemblée se réunit en août 1837; et à son grand étonnement elle entendit le gouverneur lui demander de l'argent, la menaçant des Résolutions du parlement anglais si elle refusait; et elle s'aperçut en même temps qu'il n'avait rien fait pour adoucir la rigueur de ce procédé en remplissant sa promesse de réformer le conseil législatif. Voici ce qu'elle répondit à cette demande: "Exécutez la promesse de réforme, alors nous pourrions vous demander de l'argent; jusqu'à ce que cette promesse soit remplie, nous ne pouvons accorder cette demande." Si cette promesse est remplie dans son véritable esprit, je suis prêt à prouver, par des témoignages devant votre barre, qu'il était de l'intention de l'Assemblée de voter les subsides. Je produirai cette preuve; vos seigneuries jugeront si ceux qui, par négligence ou par quelques raisons pures, n'obéissent pas au commandement du parlement, sont ceux qui doivent être les accusateurs dans ces choses, — si les accusés ne sont pas innocents, — si les accusateurs ne sont pas la partie agressive. J'impute ici solennellement au ministre de la couronne, le secrétaire pour les colonies, lord GLENELG, d'être l'auteur de toutes les calomnies qui sont résultées de ce manquement fatal de son devoir. Que ce soit indolence, incapacité, distraction, négligence, ou mépris intentionnel pour son devoir, c'est ce qu'il ne m'appartient pas d'examiner. Je vois le résultat, je connais la cause; et j'en appelle à vous, milords, si vous cherchez à punir les coupables, — si vous désirez faire peser la responsabilité sur ceux qui ont troublé la tranquillité de l'Empire, qui ont amené le massacre de ses paisibles sujets, qui ont introduit les horreurs et les calamités de la guerre dans les paisibles vallons du Canada, — j'en appelle à vous de chercher le criminel, non de l'autre côté de l'Atlantique, mais parmi vous. Sommez le ministre de la couronne de répondre à cette accusation; et n'hésitez pas, je vous en conjure, à ajouter à la misère qui existe déjà, en permettant à cette infame mesure qui est la source de tant de maux, de venir à bout de la presque inévitable confusion et le démembrement de l'Empire. Puissez les coupables, épargnez les innocents. Rejetez ce bill, qui fait une injustice à mes clients, et commandez au ministre de la couronne de se défendre contre ces graves et solennelles accusations. Quelques-uns de vous, milords, peuvent sourire de cette idée; mais soyez sûrs que la postérité et le monde entier confirmeront le jugement que j'ai osé prononcer.

Je vous ai fait l'historique des précédents de l'Assemblée. Dès que l'adresse fut passée, à l'effet que j'ai mentionné, les Représentants furent révoqués sans cérémonie et sans plus d'explications, ni de propositions. Depuis ce moment l'Assemblée, que la mesure projetée a pour but d'anéantir, n'a eu aucun moyen d'action. Les membres dont elle se composait, s'étant retournés chez eux, se trouvaient éparpillés sur un territoire d'environ 800 milles d'étendue; ils ne sont pas collectivement responsables de rien de ce qui a pu arriver depuis. En examinant, encore une fois, le passé, n'appert-il pas, milords, que ma première proposition est fondée, savoir, que la conduite de l'Assemblée a toujours été sage, ferme, conciliante et prudente? Malgré toutes les provocations qu'elle a essayées (et il m'a fallu en omettre beaucoup, de peur de vous fatiguer), malgré toutes les injures dont on l'a abreuvée, et l'assassinement de ses plus chères espérances elle ne s'est jamais écartée du sentier de ses devoirs, et elle a toujours montré respect et obéissance envers l'Angleterre. Et cependant nous allons récompenser ses efforts généreux pour son pays, sa confiance en nous, son respect et son attachement pour notre domination, en la dégradant, en l'insultant, elle et son pays, en faisant d'eux un objet de mépris et de dédain pour tout le continent américain. Si cela est expédient, ce n'est pas juste, ce n'est pas généreux. Le monde sera étonné de notre témérité et de notre injustice. On peut dire, il est vrai, que l'Assemblée n'est pas blâmable, mais que le peuple s'est rebellé, et que le rebelle doit être puni; que le châtier est le plus mérité est de le priver de ce pouvoir de se gouverner lui-même dont il a abusé. On doit répondre à cela, 1. que le peuple ne s'est pas rébellé; une portion, une petite portion de tout le peuple s'est soulevée. S'est-elle soulevée par suite de ce qu'on croyait être une injustice criante commise par les autorités? 2. que dans cette émeute il n'y a pas eu d'abus des pouvoirs de son gouvernement, il n'y avait aucun rapport entre l'Assemblée et l'émeute. L'émeute n'a eu lieu que par suite de quelques procédés que le peuple a cru injustes et auxquels il a résisté. Le fait est que le peuple s'est opposé à l'exécution de certains mandats, ainsi que vos seigneuries ont dû l'apprendre par la voie des journaux. Il y a une preuve que le gouvernement avait connaissance des procédés du peuple long-temps avant qu'il lui ait plu de le faire voir; enfin, il a paru découvrir qu'il existait une conspiration quelconque, et la méthode à laquelle il a eu recours pour savoir la vérité publique est curieuse. Il a de suite démis nombre d'officiers de milice, à peu près comme certain gouvernement démit autrefois le comte de Fitzwilliam d'une haute charge parce qu'il avait assisté à une assemblée ayant pour objet la réforme du parlement; c'est à peu près de cette manière que ces officiers de milice ont été démis pour avoir assisté à une assemblée, et avec eux nombre de magistrats; et il fut émané une commission dont furent omis presque tous ceux qui avaient la confiance du peuple. Il faut que vos

VOL. I.

seigneuries sachent que l'acte du jury venait d'expirer, laissant au pouvoir de la couronne, par le moyen du procureur général, qui est le Procureur, nommé, payé et qui est sujet à être démis par elle, de triller tous ceux qu'il désirerait pour composer un jury. Ce fut précisément à cette époque que lord Gosford fit émettre des mandats d'arrêt contre des personnes pour des actes commis trois mois auparavant; ce fut principalement contre M. Papineau et ses adhérents que ces mandats furent dirigés, non pas d'abord contre M. Papineau, quoiqu'on eût donné un avis très significatif qu'on se proposait de l'arrêter sous peu. Tels sont les faits.

Néanmoins on peut encore insister que quelque changement est nécessaire parce que les populations, anglaise et française, sont divisées et hostiles, et qu'on dit que la majorité française opprime la minorité anglaise. Ayant ainsi prouvé l'injustice de la mesure proposée, en peignant en défenseur la conduite de l'Assemblée, — ayant, comme je le crois, justifié ce corps tant lézé et tant calomnié, et repoussé les diverses attaques que la malice et l'ignorance ont dirigées contre lui, j'aborde maintenant cette partie de mon devoir qui est comparative-ment facile. Je ne suis plus sur la défensive; je vais attaquer la mesure soi-disant curieuse déposée sur la table de vos seigneuries, et prouver qu'elle est absolument incapable de produire de bons effets, tandis qu'elle n'est que trop puissante et trop bien calculée pour le mal. Sachons bien d'abord ce qu'est cette mesure et ce qu'on a l'intention d'en faire. On a donné à ce projet de loi le titre de bill pour le gouvernement du Bas-Canada. Des difficultés se sont élevées dans le gouvernement de cette colonie, — difficultés comme celles que j'ai pris la peine de décrire; on a trouvé que la machine créée par l'acte de 1791 n'est pas tout-à-fait parfaite; l'Assemblée a exercé ses pouvoirs d'une manière qui a offensé; et en conséquence vous êtes appelés à faire, quoi? Amendez les parties défectueuses de la machine? arranger les rouages qui se froissent de façon à ce qu'ils puissent fonctionner utilement? Non, milords, ce n'est pas ce qu'on vous demande. La belle idée de détruire la machine pour la reconstruire ensuite est venue au ministre colonial; et parce que la grande masse de la population du Bas-Canada est déjà en quelque sorte mécontente du traitement qu'elle a reçu de votre part, on s'imaginait que c'était le comble de la sagesse de prendre une mesure qui augmenterait inévitablement son mécontentement et rendrait son allégeance le résultat de la coercion physique, et non d'un attachement spontané pour notre domination. Eh bien! milords, je dois différer entièrement de la politique de ce procédé, et je m'efforcerais de suite à faire voir à vos seigneuries combien toutes les difficultés qu'accompagne notre régime seront aggravées par cette fatale mesure, et à vous indiquer les maux graves dont elle nous menace, les calamités profondes qui devront nécessairement en découler. Mais peut-être, dira-t-on, qu'on doit faire quelque chose? Je l'admets. Cette admission ne concède pourtant rien en faveur du bill. Cette mesure rendra pire ce qui est déjà mal: là où dans les circonstances actuelles vous avez à vaincre une difficulté, vous en aurez cent par suite de ce beau spécimen de législation coloniale. Lorsque j'ai prouvé tout cela, milords, je ferai un pas de plus, je ferai voir que c'est un mal sans mélange, — qu'on a choisi une voie dangereuse, — que, tandis qu'une marche sûre s'offrait à vous, vous en avez adopté une dans laquelle vous courez le danger de la guerre, dans laquelle vous coûterez certainement d'énormes dépenses, qui produiront probablement des calamités sans fin sans cependant obtenir aucune sécurité pour l'avenir, — que tout cela vous le faites lorsqu'il est possible de calmer aisément tout mécontentement, sans courir aucun risque d'hostilité pour le présent, et de parvenir également à la sécurité de l'avenir et de nous garantir de tout malheur qui pourrait nous menacer par suite de l'accroissement rapide de la puissance de la grande république fédérale de l'Amérique du Nord. D'abord le bill est une mesure temporaire. Vous suspendez la constitution du Bas-Canada jusqu'en 1840, et dans l'intervalle vous envoyez un dictateur. On se demande aussitôt: Serez-vous mieux situés en 1840 qu'à présent? Est-ce que les mêmes difficultés qui l'entourent et l'embarrassent actuellement ne revivront pas aussi? Mais vous nous proposez d'y suppléer. Par quels moyens? et pourquoi ne pas adopter ces moyens de suite? Pourquoi n'amendez-vous pas maintenant cette constitution au lieu de la détruire? Vous connaissez toute l'histoire, — d'informations, on ne peut pas en obtenir davantage. Pourquoi, donc attendez-vous pour agir? Pourquoi? — Parce que ceux qui ont le pouvoir n'ont pas le courage d'envisager les difficultés de la question. Cet envoyé d'un dictateur; cette suspension temporaire de la constitution est une partie du vieux système qui a produit la crise actuelle. Le grand objet de tous les efforts ministériels semble être d'éloigner une difficulté. L'admirable de front demandé du courage, demande du savoir; et le courage et le savoir sont des qualités malheureusement trop rares chez les gouvernants. En ce moment les ministres de la couronne sont réduits à ce dilemme: ou il savent que faire, ou il ne le savent pas. S'ils le savent, il n'est pas besoin de délai; s'ils ne le savent pas ils ne le sauront jamais. Il faut dire la

vérité: ceux qui ont gouverné l'Angleterre et ses colonies pendant les dernières six années ont toujours flotté entre deux opinions, diamétralement opposées. Ils ont obtenu le pouvoir sous le masque de la libéralité, — se sont efforcés de le retenir sans remplir leurs promesses. La conséquence est que leur gouvernement ici comme aux colonies a été un sursis continu. Ils ont donné lieu à des espérances qu'ils ont résolu de ne pas satisfaire. Ils cherchent à faire que les hommes vivent d'espérance, tandis qu'eux-mêmes veulent jouir d-s avantages de la libéralité. Mais le mécontentement est inséparable du désappointement, et toutes ces difficultés présentes en Canada sont le résultat du mécontentement et de l'irritation, produits par le désappointement d'espérances créées par cet injuste système de promesses sans accomplissement. Les habitudes ne se détruisent pas facilement; les ministres de la couronne ne veulent pas perdre de leçons de l'expérience, et ils sont déterminés à continuer leur vieux système de négligence et de délais. Mais, milords, j'en appelle hardiment à votre sens commun, à votre honneur et à votre honnêteté, et je vous demande si, au fait comme vous l'êtes de toutes la connaissance de l'Affaire, il ne serait pas plus prudent, plus honorable, plus honnête de dire de suite ce que vous voulez et ce que vous ne voulez pas faire pour satisfaire les vœux de vos colons? Si vos seigneuries étaient appelées à déposséder un bourg de ses droits électoraux, ou à priver une corporation de sa chartre, dans un cas semblable, vous donneriez un refus préemptif; et renouant dans ce cas-ci, ou il y a une lésion beaucoup plus forte et extraordinaire d'intérêts investis, il ne parait pas qu'il y ait seulement hésitation. Une petite portion du peuple, quelques paroisses résistent à une force qui tentent d'arrêter certains individus, là dessus vous punissez la nation toute entière, qui ne peut avoir en aucune part à la mêlée, qui n'a aidé les auteurs ni par paroles ni par action. Comparez la conduite tenue à l'égard des Canadiens à celle tenue à l'égard du peuple de Bristol. Une émeute imminente ici lieu dans cette ville, cependant personne ne songe à priver la ville de ses Représentants; et de sa chartre. Voyez les émeutes journalières de l'Irlande, des comtés tout entiers, non pas des paroisses, déclarés être dans un état tel qu'il faut ériger la loi martiale; et cependant on ne propose pas de priver l'Irlande, ni même les comtés troublés, de leurs Représentants. Prenez un exemple plus frappant encore: l'Ecosse en 1715 et 1745. A cette époque toute l'Ecosse était du côté du Prétendant et lui était même soumise; et malgré cela l'Ecosse ne fut pas privée de ses Représentants. Même l'exemple de Boston cité en parallèle n'offre rien de pareil au bill actuel. Un outrage avait été commis expressément contre l'autorité du parlement; tout le peuple de la baie de Massachusetts applaudit les auteurs; refus de les livrer et recourut aux armes pour résister au gouvernement. Cependant tout ce qu'on proposa alors fut de donner à Boston une constitution analogue à celle du Bas-Canada. On n'essaya pas de détruire leurs moyens de se gouverner eux-mêmes, leur chambre des Représentants demeura, mais le conseil devait être au choix de la couronne au lieu d'être élu par le peuple. A vrai dire, milords, et vous ne pouvez nous le dissimuler, à nous ni au monde, cette émeute n'est qu'un prétexte.

Les ministres se sont aperçus que le gouvernement du Canada, avec sa constitution actuelle, était rempli de difficulté, et ils ont profité de la frayeur que cette émeute a produite au parlement pour le persuader que la source de toute confusion et de cette terreur était la chambre d'assemblée, — lorsque tout le temps il est fait l'improbabilité, la vacillation et la déception des ministres sont les véritables causes des troubles. On voulait des prétextes pour couvrir ce fait désagréable, et l'émeute est venue fort à propos à leur secours.

(à continuer.)

MONTREAL, Mercredi, 30 Octobre, 1838.

Lorsque le Morning Chronicle, faisant allusion au bill de lord Brougham à l'effet d'abroger l'ordonnance de 28 juin, disait, le 11 octobre dernier: "Le gouvernement de lord Durham en Canada a reçu un coup qu'il supportera difficilement." Il ne croyait peut-être pas que cette prévision dût si tôt se réaliser; mais il sentait parfaitement que la mesure, devant passer, équivalait à un rappel du noble lord.

Quant on pense à la carrière que ce dernier aurait pu suivre, on s'aligne, malgré soi de celle qu'il a parcourue. Qu'est-ce, en effet, que son gouvernement? Son premier soin, en arrivant dans le pays fut de proclamer solennellement qu'il venait dans la résolution de rendre justice, d'être impartial et de ne reconnaître aucun parti. A peine trois semaines s'étaient écoulées que déjà il écrivait au ministre du déparlement colonial qu'il avait consulté les chefs du parti oligarchique et qu'il s'était conformé à leurs désirs; inconstance que n'égale peut-être que la duplicité, le *humbly* de son prédécesseur immédiat, qui, en 1835, peu de temps après son avènement, on s'en rappelle, fut convaincu de déception sur la

application inopportune par sir Francis Head des instructions qui démentaient formellement ses promesses de réformes à la chambre d'assemblée. Lord Durham rejeta de l'oligarchie des adresses auxquelles il imprima de répondre de la manière la plus affectueuse et la plus obligeante, tandis qu'il reçoit avec hauteur et mépris celles des Canadiens, et qu'une adresse des citoyens formés de Québec demeure sans réponse dans la poussière des bureaux de M. secrétaire principal, qui sans doute le trouve trop "ignorant" pour y faire attention. Lord Durham, sans regards pour la promesse d'amnistie faite en Angleterre et qu'il eût revêtu d'un "pouvoir despotique" dans toute la force du terme, exila à Bermuda huit prisonniers politiques, procéda à seize pays étrangers, sous peine de mort, sans forme de procès, et soumit six autres à des cautionnements extravagants. Il se rend dans le Haut-Canada, le peuple paraît vouloir une amnistie, le *Paddy Campbell* du sang; lord Durham, revêtu d'un "pouvoir despotique" dans toute la force du terme, refuse une amnistie sous prétexte de ne pouvoir ou de ne vouloir intervenir dans les combinaisons administratives du lieutenant gouverneur. De retour dans le Bas-Canada, dans une réponse qu'il fait à une adresse de certains habitants de Beauharnois, il se plaît à faire l'apothéose de M. Ellice, Pennemi le plus dévoué des Canadiens, et il fait, comme partout ailleurs, les allusions les plus humiliantes aux réformistes les plus distingués de la province, tandis que jamais un mot de blâme ne lui échappe contre la faction tyranique. Lord Durham sait que des presses et des caractères d'imprimerie enlevés de force, sans procès aucun, sont enfoncés dans les voûtes du Palais-de-Justice sans qu'il s'efforce de faire remettre aux propriétaires légitimes. Lord Durham affecte de recevoir des étrangers avec l'empressement le plus cordial, ce qui serait très convenable s'il n'était un sauvage incivilement pour tout ce qui est vraiment du pays. Lord Durham est capable de faveurs et de largesses en faveur de *la Courrier* et M. Adam Thom qui a si souvent conseillé la mort politique du peuple canadien dans le *Herald*, auquel on peut attribuer une large part des maux de notre pays. Lord Durham permet toute espèce d'intrigues et de transgressions au service des postes contre les journaux réformistes, et interdit la province à la presse démocratique des Etats-Unis. Lord Durham a permis l'exécution de Murray et s'est fait le gâcher de Sutherland et de Thellor. Lord Durham a fait voir qu'il travaillait exclusivement pour le parti bureaucratique, et il n'a eu un empressement juvénile à accueillir les demandes de cette faction sans déguiser la moindre attention à celles mille fois plus graves de tout le pays. Lord Durham s'est oublié jusqu'au point d'avouer qu'il méprisait, et qu'il méprisait encore, un plan pour changer la population canadienne, et la déposséder de ses droits les plus inviolables!!! Enfin lord Durham n'a rien fait pour mériter la confiance du peuple, son administration est un tissu de duplicités, de ruses, d'intrigues, de spoliations, de folies et d'imbécillités; et c'est pour ajouter le sceau à son œuvre qu'il a la couronne en partant des nominations les plus étranges et les plus anormales. En faut-il davantage pour le juger? Jamais gouverneur ne mérita plus que lui la censure humiliante que les ministres de sa majesté lui ont fait essayer, et le coup fatal que lui a porté lord Brougham. Nous devons ici que ce soit de nommer un acte de l'administration maladroite de lord Durham qui ne soit marqué au coin du tyranisme colonial. Hélas! hélas! qu'est devenu George Lambton? à quel titre reconnaît-on le "pair populaire"?

Si, au lieu de donner tête baissée dans l'œuvre où ses prédécesseurs se sont perdus, lord Durham, se mettant à la hauteur de la réputation extravagante qui lui avait préparé les voies ici, eût tenu une politique sage, libérale, large, populaire, les résultats les plus flatteurs auraient été la récompense de ses travaux; mais malheureusement il n'en a pas été ainsi, et on peut dire en toute sûreté que sa seigneurie part chargée de l'exécution de tout un peuple. L'histoire dira que lord Durham a préféré une petite faction, et l'exposera comme une des aberrations humaines de notre époque.

000000

On dit que lord Durham a changé sa résolution de passer par les Etats-Unis pour son retour; et que son excellence a préféré la voie du golf. Le *Mercure* a été expliquant satisfactorie cette circonstance en disant que lord Durham et le commandant des forces (était d'avis que la "plus haute autorité" devait se rendre en Angleterre, afin d'apprendre aux ministres, en personne, et le plus promptement, dans quel état se trouvoit le pays. Nous croyons que cette raison, si c'en est une, vient à l'appui de la première résolution du noble lord, l'air de justifier l'opinion de lord Durham. Le *Mercure* l'aurait-il su avant que la plus "haute autorité" avait tant hâte de revoir l'Angleterre, elle pouvait s'y rendre beaucoup plus rapidement et sûrement par la voie des Etats-Unis, même en prolongeant le trajet jusqu'à Washington, que par la voie de Québec? D'ailleurs, quel besoin si pressant à la "plus haute autorité" de communiquer "en personne" aux ministres les circonstances dans lesquelles se trouve le pays? Si les ministres ne le savent pas après tout ce qui a été dit

et écrit par les autorités provinciales, et les rapports volumineux de la commission Gosford, qui a resté près de deux ans dans le pays, pense-t-on que la commission Durham, qui n'y est restée que cinq mois, leur en apprendra davantage? A part son utopie et ses projets de *noyer une communité*, qu'apprendra lord Durham à des "autorités lointaines" qu'elles ne sachent d'avance? Que le peuple est mécontent? qu'il souffre? qu'il soupire après des réformes? Son silence solennel le dit assez, si ses nombreux ses pétitions sont oubliées. Certes il y a plus de cynisme qu'on ne pense dans l'excuse de *Mercure*. Il paraît donc que les dépenses que coûtent les commissions à la nation britannique y ont en pure perte!

0000

Outre les 1000 piastres offertes par les officiers de ci-devant gardes de Thellor et Dodge pour leur appréhension, son excellence le gouverneur général a fait émaner une proclamation par laquelle il offre 2000 piastres. Il paraît que les quatre soldats qui s'étaient en faction lors de l'évasion des évadés politiques sont aux arrêts pendant l'enquête militaire qui se fait à ce sujet.

0000

Il paraît qu'on s'est décidé à remettre sur quel à Montréal les bataillons volontaires, chaque bataillon devant, dit-on, se composer de quatre compagnies, et chaque homme devant de prime abord recevoir un habillement, avec promesse d'être payé et fourni de rations pour chaque jour qu'il sera de service ou à la discipline, de nombreux écrits ayant été publiés par la presse tyran dans lesquelles on se plaint que les volontaires de l'an passé n'ont reçu aucun paiement.

0000

Son excellence sir John Colborne est arrivé à Montréal, avec sa suite, jeudi après-midi, par la voie de Laprairie.

0000

PAR MRS. LEMAITRE, No 29, Rue St. Paul, Montréal.

Le *Canada* dit qu'on a obtenu récemment de la province voisine du Canada ont causé beaucoup d'excitation parmi une portion de nos citoyens, — des hommes de meilleur sentiment et de beaucoup de moyens matériels ont sympathisé largement avec ceux qui croyaient aux "moyens" et se sont fait entendre à cet égard. Nos institutions, nos mœurs, notre éducation nous ont habitués à un certain état de choses. Nos institutions, nos mœurs, notre éducation nous ont habitués à un certain état de choses. Nos institutions, nos mœurs, notre éducation nous ont habitués à un certain état de choses. Nos institutions, nos mœurs, notre éducation nous ont habitués à un certain état de choses.

On a reçu à Montréal des lettres qui ne contiennent pas mal la *rumor* à laquelle le *Courrier* et le *Canada* ont fait allusion, et le langage employé par le gouvernement de l'Etat voisin de Vermont semblait la confirmer en grand parti. Dans un récent message à la législature de cet Etat, il dit: "Les troubles qui ont eu lieu récemment dans la province voisine du Canada ont causé beaucoup d'excitation parmi une portion de nos citoyens, — des hommes de meilleur sentiment et de beaucoup de moyens matériels ont sympathisé largement avec ceux qui croyaient aux 'moyens' et se sont fait entendre à cet égard. Nos institutions, nos mœurs, notre éducation nous ont habitués à un certain état de choses. Nos institutions, nos mœurs, notre éducation nous ont habitués à un certain état de choses."

0000

La *Qualitative* était sans doute dans l'erreur lorsqu'elle a dit que Mr. Dehartzsch était sans argent. Ne sait-on pas qu'il a reçu 35000 du gouvernement pour le dédommager des dégâts faits à ses propriétés, non pas par les patriotes, mais par les troupes de sa majesté. Sans doute que 35000 n'étaient beaucoup pour des dégâts, puisque la seigneurie toute entière de St. Charles ne coûte que 3300; mais M. D. était privilégié. On verra si Mde. St. Germain en aura proportionnellement autant.

0000

Le *Courrier* dit qu'on a obtenu récemment de la province voisine du Canada ont causé beaucoup d'excitation parmi une portion de nos citoyens, — des hommes de meilleur sentiment et de beaucoup de moyens matériels ont sympathisé largement avec ceux qui croyaient aux "moyens" et se sont fait entendre à cet égard. Nos institutions, nos mœurs, notre éducation nous ont habitués à un certain état de choses. Nos institutions, nos mœurs, notre éducation nous ont habitués à un certain état de choses.

rent la bonne administration, savoir, le veu...

Le Mercury de samedi dit qu'une lettre...

Le Mercury dit que les sociétés de la frac...

Co qui est juste, grand, vrai, manqué ra...

"Nous pensions," ajoute le Mirror, "que...

Des espèces de sauvages qui se disent...

Un correspondant du Morning Courier se...

Sir George Arthur a dit qu'il ne redoutait...

On dit que le major général Macdonell a...

On dit que Theller et Dodgo se sont é...

M. P. E. Leclerc est nommé, surintendant...

NOMINATIONS.—Le gouvernement a acce...

Les habitants de Pile d'Haïti sont devenus...

Le 22 de ce mois le D. Robinson, de la...

Le 13 de ce mois, à la rivière aux Angl...

Le même jour, au même endroit, M. Am...

L'Express d'Hamilton désapprouve le man...

Une trentaine de prisonniers militaires ont...

Les dernières nouvelles d'Europe, apportées...

Une assemblée publique a eu lieu à Liver...

Des rapports de Smyrne mentionnent qu'un...

Les nouvelles de la Circassie sont défavor...

Le 22 du courant la dame du Dr. Beau...

En cette ville, le 27 du courant, Dame...

A VENDRE AU PRIX COUTANT.

Le Soussigné offre en vente au prix cou...

Le Soussigné vendra son FOND de MA...

H. LIONAIS.

PERDU OU VOLE?

VENDRE! dernier le dix-neuf du courant...

VENDEMENT EXPOSÉ.

Le Soussigné offre à vendre à son maga...

AVIS AUX AFFILIÉS.

AVIS.

PERDU.

ATTENTION!!

A Vendre,

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ.

A VENDRE DE GRE A GRE.

A VENDRE OU A LOUER.

MAISON A LOUER.

AVIS.

RECOMPENSE DE \$50.

LIBRAIRIE DE E. R. FABRE.

UN GRAND Assortiment de GRAVURES,

AVIS.

FELIX MERCURE

AVIS.

NOTICE.

TRAITE SUR LA TENUE DES LIVRES

MAISON A LOUER.

AVIS.

AVIS PUBLIC.

AVIS.

AVIS.

MAISON DE PENSION.

MAISON DE PENSION.

AUX MARCHANDS DES CAMPAGNES

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

MAISON DE PENSION.

MAISON DE PENSION.

AUX MARCHANDS DES CAMPAGNES

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.